Conditions des certifications

Organisation générale 2026 – 2027 :

Durée	12 mois
Nombre d'heures	593 heures en organisme de formation (OF) 360 heures minimum en Structure d'Alternance Pédagogique (SAP).
Dates ou calendrier	De début septembre au 31 août
Lieu(x)	4 rue de la Touche – 49400 Villebernier
Présentiel / distanciel / hybride	Hybride : Présentiel & Distanciel
Rythme de formation	- Lundi / mardi en OF - Le reste en entreprise : rappel règlementaire des 35h hebdomadaires (temps OF compris).
Les épreuves officielles	Positionnements / EPMSP / Pré-requis BC 4 / Certifications finales

Les positionnements :

Avant l'entrée en formation, chaque candidat bénéficie d'un positionnement individuel. Cette étape permet à SAF de mieux connaître son parcours, ses compétences, son expérience et ses besoins, afin de proposer un **Parcours Individuel de Formation (PIF) adapté**.

Le positionnement permet notamment d'identifier les acquis du candidat et les éventuels besoins de renforcement dans les différents domaines du **BPJEPS Éducateur Sportif – mention Équitation**. À l'issue de cette étape, les résultats sont pris en compte dans la construction du parcours individuel de formation.

Le positionnement s'appuie sur **plusieurs temps d'évaluation complémentaires** :

1. **Un entretien individuel**
   D'une durée d'environ 20 minutes, il permet d'échanger sur :
   - ☐ votre parcours et votre expérience ;
   - ☐ votre perception du métier d'éducateur sportif ;
   - ☐ vos motivations pour intégrer la formation ;
   - ☐ votre capacité à vous exprimer et à présenter un projet cohérent.

2. **Un positionnement écrit** : Il permet d'apprécier votre capacité à communiquer à l'écrit ainsi que vos connaissances générales et techniques. Les sujets abordent notamment l'environnement de l'éducation populaire et du sport, la connaissance du cheval et de son bien-être, la pédagogie équestre et différents aspects de la pratique équestre.

3. **Une mise en situation pratique à cheval**
   Le candidat est observé pendant environ 15 minutes de pratique à cheval, avec une détente guidée puis un parcours de quatre obstacles de 75 à 80 cm, dont un obstacle de 60 cm au trot, suivi d'un court entretien. L'évaluation porte notamment sur l'équilibre, le mouvement en avant et la direction.

4. **Une mise en situation d'animation pédagogique**
   Le candidat anime pendant 15 minutes une séance destinée à des cavaliers de niveau Galop 2 à 4, sur un thème de son choix, avec au minimum quatre plastrons pédagogiques. Cette situation permet notamment d'observer la sécurité, le comportement et l'utilisation du vocabulaire professionnel.

Et après ?

- ☐ Les résultats du positionnement permettent à l'équipe pédagogique de **prendre en compte les acquis et les besoins de chaque candidat** dans la construction de son parcours.
- ☐ Le positionnement constitue donc un véritable **outil d'individualisation de la formation** : il permet de partir du niveau réel de chacun et d'identifier les compétences qui nécessitent un accompagnement ou un approfondissement.
- ☐ Le candidat et le centre de formation formalisent ensuite le **Parcours Individuel de Formation**, qui précise le volume horaire retenu après positionnement pour les différents blocs de compétences.

Le positionnement n'est pas seulement une étape administrative : c'est le point de départ d'un parcours de formation adapté à chaque candidat.

Les EPMSP :

Les **Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP)** constituent une étape importante du parcours BPJEPS Éducateur Sportif – mention Équitation.

- ☐ Elles permettent de vérifier que le candidat possède les capacités nécessaires pour **mettre en œuvre une séquence d'initiation en activités équestres, en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et le bien-être des équidés**.
- ☐ Elles ont lieu quelques semaines après le début de formation.

Comment se déroule l'évaluation ?

L'EPMSP se déroule sous la forme d'une **mise en situation pédagogique réelle**, suivie d'un entretien avec les évaluateurs.

1. **Une séquence d'initiation**

Le candidat met en place et anime une séquence d'initiation en activités équestres auprès d'un groupe d'au moins **4 pratiquants, de niveau Galop 2 à Galop 7**. La séquence dure **15 minutes maximum**.

Pendant cette mise en situation, l'évaluation porte notamment sur la capacité du candidat à :

- sécuriser l'aire d'évolution ;
- contrôler le harnachement et son réglage ;
- vérifier l'équipement des cavaliers, notamment le port du casque ;
- être attentif au comportement des cavaliers et des équidés ;
- assurer la sécurité des pratiquants ;
- prendre en compte le bien-être animal.

2. **Un entretien de 10 minutes maximum**

À l'issue de la séquence, le candidat échange avec les évaluateurs pendant **10 minutes maximum**.

Cet entretien permet notamment de revenir sur la séance réalisée, d'identifier les éventuels risques pour les pratiquants et les tiers et de vérifier que le candidat connaît les règles de sécurité à respecter lors du déroulement d'une séance.

Que cherche-t-on à évaluer ?

L'EPMSP ne consiste pas uniquement à vérifier les connaissances techniques du candidat. Elle permet surtout d'observer sa capacité à **adopter une posture d'éducateur responsable**, capable d'anticiper les risques et de réagir de manière adaptée.

Les capacités évaluées comprennent notamment :

- l'identification et l'évaluation des risques liés aux activités équestres ;
- l'anticipation des risques pour les pratiquants ;
- la maîtrise des comportements et gestes à adopter en cas d'incident ou d'accident ;
- la capacité à conduire une séquence d'initiation en toute sécurité.

Une étape essentielle avant la mise en situation pédagogique

- ☐ La réussite aux EPMSP permet au candidat de démontrer qu'il est en mesure de **prendre en charge une séquence pédagogique dans des conditions adaptées de sécurité**.
- ☐ L'évaluation est formalisée par les évaluateurs selon deux résultats : **« acquis » ou « non-acquis »**, accompagnés de commentaires.

L'objectif des EPMSP est avant tout de garantir que chaque futur éducateur est capable de placer la sécurité, la responsabilité et le bien-être du cheval au cœur de son intervention pédagogique.
En cas d'échec sur cette épreuve, un rattrapage est prévu par l'OF après un renforcement de la formation effectué.

Les Pré-requis BC 4 :

Le **BC4 – « Encadrer des activités équestres en sécurité »** s'appuie sur **3 tests** pré-requis permettant de vérifier que le candidat dispose du niveau technique nécessaire pour poursuivre son parcours vers la certification. Ces épreuves permettent d'évaluer la maîtrise du cavalier dans différentes situations et disciplines équestres, avec une attention portée à la **qualité de son fonctionnement, à l'utilisation de ses aides et au fonctionnement du cheval**.

1. Une reprise de dressage

Le candidat réalise une reprise d'une durée maximale de 5 minutes. L'évaluation porte notamment sur la qualité de l'attitude et de l'assiette du cavalier, son emploi des aides, ainsi que la qualité de la locomotion du cheval, son équilibre, sa rectitude et son incurvation.

2. Une épreuve d'obstacles

Le candidat réalise un parcours de type **Hunter équitation Grand Prix à 105 cm**, composé de 10 obstacles comprenant une ou deux combinaisons. La durée maximale est de 5 minutes.

L'évaluation prend notamment en compte la stabilité et l'aisance du cavalier, la justesse et l'efficacité de ses aides, ainsi que la qualité du tracé, de la locomotion et des sauts.

3. Une épreuve en extérieur et en terrain varié

Cette épreuve permet d'évaluer la capacité du cavalier à évoluer en extérieur et à s'adapter à différents types de terrain.

Le parcours comprend notamment une phase de galop libre, un passage en terrain varié, puis un enchaînement au galop de **6 à 8 obstacles fixes de 80 à 90 cm**, avant un retour au calme au pas.

Là encore, sont notamment observés l'aisance et l'équilibre du cavalier, sa capacité à conduire et à adapter son fonctionnement au terrain, ainsi que la qualité du fonctionnement du cheval.

Plusieurs dates proposées pendant la formation

- ☐ **SAF fait le choix d'organiser plusieurs sessions d'évaluation des pré-requis BC4 au cours de la formation.**
- ☐ Cette organisation permet à chaque stagiaire de bénéficier de **davantage de souplesse dans la construction de son parcours**.
- ☐ L'objectif est de ne pas considérer ces épreuves comme une échéance unique à laquelle tous les stagiaires devraient se présenter au même moment. Les différentes dates permettent au contraire de tenir compte de la progression de chacun et de lui laisser le temps de consolider ses compétences avant de se présenter.
- ☐ Cette organisation favorise ainsi une **individualisation du parcours de formation**, en permettant à chaque stagiaire de se positionner sur une session en fonction de son niveau de préparation et de sa progression.

Chez SAF, nous considérons que chaque stagiaire progresse à son propre rythme. La multiplication des dates de passage des pré-requis BC4 permet de construire un parcours plus souple et plus individualisé, au plus près des besoins et de la progression de chacun.

Les certifications finales :

Le **BPJEPS Éducateur Sportif – mention Équitation** est organisé autour de **quatre blocs de compétences (BC)**. Le diplôme est obtenu par **capitalisation de ces quatre blocs** : chaque bloc fait donc l'objet d'une évaluation certificative spécifique. Les épreuves permettent de vérifier, à partir de situations professionnelles concrètes, que le candidat est capable de mobiliser les compétences attendues dans son futur métier.

Bloc	Ce que l'on évalue principalement
BC1	Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation
BC2	Communiquer et valoriser les activités de la structure
BC3	Concevoir, conduire et évaluer des séances d'apprentissage
BC4	Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés

BC1 – Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation

Le BC1 évalue la capacité du candidat à **concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet d'animation**, en lien avec le projet et le fonctionnement de sa structure d'alternance.

- ☐ Le candidat prépare un **document écrit personnel de 25 pages maximum**, transmis à l'organisme de formation au plus tard **15 jours ouvrés avant l'épreuve**.
- ☐ Ce document présente un projet d'animation réalisé dans le cadre de la structure d'alternance pédagogique. Il sert de support à l'entretien avec les évaluateurs.

L'entretien dure **50 minutes maximum** et comprend :

- **20 minutes maximum de présentation orale** par le candidat ;
- **30 minutes maximum d'échange avec les évaluateurs**.

L'évaluation porte sur la capacité du candidat à **analyser son environnement professionnel, identifier les besoins des publics, construire un projet cohérent, le mettre en œuvre et en évaluer les résultats**.

BC2 – Valoriser les activités et les projets de la structure

Le BC2 porte sur la capacité du futur professionnel à **communiquer et promouvoir les activités de sa structure**, en adaptant sa communication aux différents publics.

- ☐ Le candidat présente **deux actions de valorisation d'activité ou de projet** qu'il a mises en œuvre au sein de sa structure d'alternance, **auprès de deux publics différents**.
- ☐ Il choisit les supports permettant de présenter ces actions et notamment les outils de communication utilisés. Ces supports servent de base à l'entretien.

L'entretien dure **25 minutes maximum** :

- **10 minutes maximum de présentation orale** ;
- **15 minutes maximum d'échange avec les évaluateurs**.

Le candidat doit notamment être capable de **choisir des outils de communication adaptés, construire un message pertinent et tenir compte des caractéristiques des publics auxquels il s'adresse**.

BC3 – Concevoir, conduire et évaluer des séances d'apprentissage

Le BC3 constitue le cœur de la compétence pédagogique du futur éducateur sportif. Il permet d'évaluer sa capacité à **concevoir et conduire des séances d'équitation, construire une progression et analyser son intervention pédagogique**.

L'évaluation comprend plusieurs étapes :

1. Une mise en situation professionnelle

- ☐ Le candidat conduit une séance d'apprentissage avec **4 à 8 cavaliers**, pendant **20 à 30 minutes**.
- ☐ Cette séance est précédée d'un temps de **préparation d'une heure**, comprenant notamment la préparation de la séance, l'aménagement de l'aire d'évolution et la prise en charge des cavaliers.

2. La conception d'un cycle

- ☐ À partir de la séance réalisée et de l'observation des couples cheval/cavalier, le candidat conçoit un **cycle d'au moins trois séances**.

3. Un entretien avec les évaluateurs

L'entretien dure **35 minutes maximum** et comprend notamment :

- une présentation de **15 minutes maximum**, permettant au candidat de présenter le bilan de sa séance, d'analyser sa prestation et de justifier ses choix ;
- un échange avec les évaluateurs.

L'évaluation prend notamment en compte la capacité à construire une progression cohérente, adapter les situations aux pratiquants et à la cavalerie, assurer la sécurité et analyser sa pratique pédagogique.

BC4 – Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés

Le BC4 évalue les compétences du futur professionnel dans la **gestion quotidienne de la cavalerie, les soins, le matériel et le travail des équidés**, dans le respect de leur intégrité physique et mentale.

La certification du BC4 est particulière puisqu'elle comprend **deux épreuves certificatives**.

☐ **Épreuve 1 – Gestion des équidés et des matériels**

Le candidat tire au sort un **cas pratique**. Il dispose de :

- **5 minutes de préparation** ;
- **10 minutes maximum** pour réaliser le cas pratique et expliquer ses choix ;
- **5 minutes maximum d'entretien** avec les évaluateurs.

L'épreuve permet notamment d'évaluer la capacité du candidat à observer l'état d'un équidé, assurer les soins adaptés, organiser son activité et gérer les matériels et équipements nécessaires.

☐ **Épreuve 2 – Évaluation et travail d'un équidé**

Le candidat tire au sort un cheval et doit être capable d'en **analyser les aptitudes, définir des objectifs de travail adaptés et mettre en œuvre une séquence de travail respectueuse de son intégrité**.
L'épreuve comprend :

- une présentation montée du cheval de **5 minutes maximum** ;
- une présentation de l'analyse du cheval et des objectifs de travail de **5 minutes maximum** ;
- une séquence de travail commentée de **10 minutes maximum** ;
- un entretien de **10 minutes maximum** portant notamment sur le bilan et la poursuite du travail à moyen et long terme.

→ Une condition préalable spécifique au BC4
Pour pouvoir se présenter aux épreuves certificatives du BC4, le candidat doit être titulaire de l'**attestation de réussite au test de démonstration technique** prévu par la réglementation. Cette attestation est valable pour la session de formation en cours.
Le BC4 est validé lorsque la proposition de validation est **favorable pour les deux épreuves certificatives**.

🎓 Comment est validé chaque bloc ?

- ☐ Pour les **BC1, BC2 et BC3**, les évaluateurs apprécient les compétences du candidat à partir du référentiel de compétences et du référentiel d'évaluation. L'évaluation est réalisée **dans sa globalité**, et ne consiste pas à valider séparément chaque compétence de manière indépendante. À l'issue de l'épreuve, les évaluateurs formulent une proposition **favorable ou défavorable**, qui est transmise au jury DRAJES de la mention.
- ☐ Pour le **BC4**, la même logique s'applique, avec la particularité que **les deux épreuves doivent faire l'objet d'une proposition favorable** pour que le bloc soit validé.

Le BPJEPS ne se résume donc pas à un examen final unique : chaque bloc permet de vérifier une partie essentielle du métier, à travers des situations professionnelles concrètes.

L'objectif est de démontrer que le candidat est capable de mobiliser ses compétences de manière autonome, réfléchie et adaptée aux réalités d'une structure équestre.